

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

L'an deux mille vingt-deux, le 14 octobre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2022

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOUMIN Manon, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M. DOUDARD Christian (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme MOUMIN Manon), M. BOURDOLLE Philippe (M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : Mme Eliane BRAILLON

Affiché le : 18/10/2022

1. Convention Territoriale Globale entre Limoges Métropole, la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), le Conseil Départemental de la Haute-Vienne et les communes membres de la communauté urbaine.

Le contrat enfance jeunesse entre la commune et la CAF a pris fin le 31 décembre 2021. Afin d'adapter et d'optimiser l'efficacité et l'utilité des soutiens aux politiques publiques, la Caisse Nationale d'Actions Sociales (CNAF) a souhaité orienter son approche à l'échelon intercommunal. La Convention Territoriale Globale (CTG) intercommunale offre ainsi un nouveau cadre territorial et partenarial pour construire ce projet social de territoire.

Le champ d'intervention de la CTG est élargi à 6 domaines : enfance/jeunesse, petite enfance, parentalité, logement et cadre de vie, solidarité et animation de la vie sociale et accès aux droits et numérique.

Cette convention cadre sera déclinée en convention financière pour chaque commune avec la CAF avec un plan d'actions issu du travail collaboratif des acteurs de terrain qui a déjà débuté il y a plusieurs mois sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer cette convention territoriale globale avec la CAF, Limoges Métropole, le Conseil Départemental de la Haute-Vienne et les communes membres de la communauté urbaine ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

